

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA)

Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° DNCMP/.27./S/2017

« Relatif aux Services de Consultance pour la réalisation des études détaillées des projets de construction des réseaux d'Adduction en Eau Potable (AEP) et de blocs de latrines à deux trous vidangeables dans les communes Gashikanwa, Kabarore, Ruyigi et Mabayi ».

Financement : Budget Général de l'État, exercice 2017

Date de publication :07/04/2017

Date d'ouverture des offres :09/05/2017

Avril, 2017

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/27/S/2017,

Relatif aux « Services de Consultance pour la réalisation des études détaillées des projets de construction des réseaux d'adduction en eau potable et de blocs de latrines à deux trous vidangeables dans les Communes de Gashikanwa, Kabarore, Ruyigi et Mabayi ».

- Date de publication : 07/04/2017.
- Date d'ouverture des offres : 09/05/2017.

1. Objet

Le présent Appel d'Offres concerne la réalisation des études détaillées des projets de construction des réseaux d'adduction en eau potable et de blocs de latrines à deux trous vidangeables, dans les communes de Gashikanwa, Kabarore, Ruyigi et Mabayi.

Les personnes morales intéressées peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) à partir du 07/04/2017 au Secrétariat de la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) sise à Bujumbura, Q. ROHERO, Avenue de la Révolution N°7.

2. Financement du marché

Le présent Marché est financé par le **Budget Général de l'État, exercice 2017, rubrique : « 42 00 001 00 4 21380 11 000 0436 06, Planification et programmation des infrastructures d'AEPA ».**

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les études prévues dans le cadre de ce marché sont constituées de deux (2) lots (voir tableau ci-dessous).

4. Répartition des projets en lots :

Les études faisant objet dudit marché sont réparties en 2 lots comme le montre le tableau suivant :

N° Lot	Province	Commune	Nom du réseau d'AEP	Blocs de latrines à 2 trous vidangeables
1	NGOZI	Gashikanwa	Construction de l'AEP GIHINDWI-MAFURO-BUHORO	Construction de 2 blocs de 8 latrines publiques au Centre de négoce de BUHORO.
	KAYANZA	Kabarore	Construction de l'AEP Mugeru-Yandaro	Construction de 2 blocs de 12 latrines à l'ECOFO KABATWA
2	CIBITOKÉ	Mabayi	AEP Mbeyi-Gasarabuye	Construction de 2 blocs de 8 latrines à l'ECOFO MVUMU et de 2 blocs de 8 latrines à l'ECOFO RUNGOGO
	RUYIGI	Ruyigi	AEP Nyabigugo-Karambi	Construction de 2 blocs de 10 latrines à l'ECOFO NYABIGUGO

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **Cinquante Mille Francs Burundais (50 000 FBU)** d'achat du DAO, au compte n° **1101/001-04**, ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

6. Délais d'exécution

Le délai maximal de réalisation des études est de trois (3) **mois** (y compris la transmission des dossiers, plans types et profils). Le soumissionnaire peut toutefois proposer un délai plus court

7. Validité des offres

Les offres devront être valides pour une période de 90 jours calendaires suivant la date limite du dépôt des offres.

Visite de terrain

Une visite des lieux n'est pas obligatoire. Néanmoins, pour les soumissionnaires qui le désirent, une visite sera organisée et guidée par le représentant du Maître de l'Ouvrage à une date qui sera portée à la connaissance de tous les soumissionnaires qui auront acheté le DAO.

8. Dépôt des offres

Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission de **Trois Cent Mille francs burundais par lot (300. 000 FBU /lot)** suivant le modèle TECH 11 en annexe.

Les offres doivent être remises au Secrétariat de la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) et y parvenir au plus tard le **09/05/2017 à 10 heures**.

Les offres peuvent également être remises main à main au Président de la séance d'ouverture des offres avant que celle-ci ne soit déclarée ouverte. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

L'enveloppe contenant l'offre doit être bien scellée et porter la mention :

A Monsieur le Directeur Général de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base

Services de Consultance pour la réalisation des études détaillées des projets de construction des réseaux d'adduction en eau potable et de blocs de latrines à deux trous vidangeables, dans les communes de Gashikanwa, Kabarore, Ruyigi et Mabayi.

(NB : A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture)

9. Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et 4 copies de leur offre dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention "**Offre Technique**" et "**Offre Financière**" selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure fermée, non cachetée, sans aucun signe distinctif.

L'enveloppe extérieure devra :

- (a) être adressée à la Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base, sise à Bujumbura (Q. Rohero/Av. de la Révolution n° 07), tél. : (+257) 22 22 22 03.
- (b) porter le nom du projet, le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres, tels qu'indiqués dans les Données Particulières de l'Appel d'Offre ; et
- (c) porter la mention : **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DU 09/05/2017**



En plus de l'identification exigée ci-dessus, les enveloppes intérieures doivent être cachetées, porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire pour que l'offre puisse lui être renvoyée au cas où elle serait déclarée « hors délai ».

Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée, l'Autorité contractante n'est en aucun cas tenu responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément. Si l'enveloppe extérieure porte l'identité du Soumissionnaire, l'Autorité contractante ne pourra garantir que l'offre a été remise anonymement et l'offre sera rejetée.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 09/05/2017 à 10 heures (heure locale) en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la Sous-Commission d'ouverture présents et le représentant de la DNCMP. Une copie du Procès-verbal est transmise à la DNCMP.

NB : L'Ouverture des Offres se fera en deux étapes, en premier lieu les Offres Techniques seront ouvertes et analysées, par après seuls les soumissionnaires dont leurs Offres Techniques auront atteint un score minimum de 70% exigé verront leurs Offres Financières ouvertes et analysées après l'avis de non objection de la DNCMP.

Fait à Bujumbura, le 04/04/2017

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE BASE**

Ing. Aimable IRAKOZE

